

# Cent pour cent

## Basse-Normandie

### Le développement durable en Basse-Normandie

*Comment apprécier la situation de la Basse-Normandie face aux enjeux de développement durable ? Quels indicateurs permettent d'identifier ses forces et faiblesses ? Afin d'orienter au mieux les politiques publiques qui seront mises en œuvre, la Région Basse-Normandie et la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (Dreal) ont engagé avec l'Insee une collaboration qui procède d'une visée évaluative. Publiée en janvier 2012, une première étude avait permis de situer la Basse-Normandie par rapport au reste de la métropole, en s'appuyant sur les indicateurs sélectionnés par l'Association des Régions de France (ARF) dans le cadre de son groupe de travail "Indicateurs de développement durable", auquel la Région Basse-Normandie avait activement participé. Cette nouvelle étude la prolonge en s'efforçant de décliner, lorsque cela a été possible, ces informations à un niveau infrarégional. Elle propose par ailleurs un jeu d'indicateurs d'évaluation, destinés, à terme, à suivre l'état de développement durable de la Basse-Normandie, et permettre ainsi l'orientation des mesures relevant des principaux acteurs publics, en particulier la Dreal et la Région.*

La Basse-Normandie présente aujourd'hui des atouts à préserver, mais aussi des fragilités à prendre en compte afin de lui permettre de maintenir, ou de rechercher, les équilibres adéquats pour chacun des volets qui constituent le développement durable : environnement, économie et société.

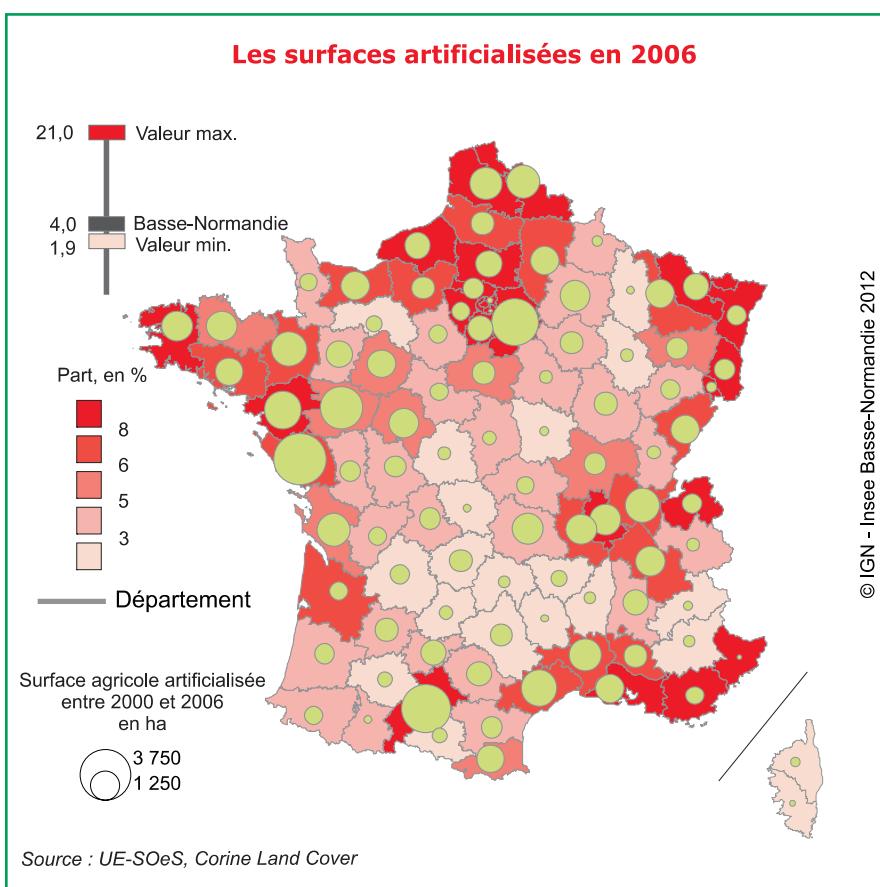
#### Préserver le capital environnemental bas-normand

Sur le plan environnemental, la Basse-Normandie bénéficie d'un certain équilibre entre espaces naturels et espaces dévolus à l'activité humaine. L'évolution de la part des surfaces artificialisées, corrélée avec la dynamique de croissance de la population, reste inférieure entre 2000 et 2006 à la moyenne nationale. Inégale sur le territoire, cette artificialisation a été plus marquée dans le Calvados, intensifiant la pression sur les milieux et les ressources, en eau notamment. La dynamique touristique sur le littoral accentue les confrontations entre urbanisation et espaces naturels ou agricoles. La mise sous protection d'espaces naturels, tels que les sites Natura 2000, les mesures de préservation par acquisition comme celles du Conservatoire du littoral ou la mise en place de territoires de projet basés sur la valorisation du patrimoine, comme les Parcs Naturels Régionaux, a en revanche participé à la préservation de la biodiversité.

Mais l'érosion de la biodiversité générale se poursuit, comme en témoigne le déclin d'une partie des populations d'oiseaux spécialistes au profit d'individus appartenant à des espèces généralistes, du fait notamment de l'abandon de certaines pratiques agricoles qui leurs étaient favorables (prairies permanentes, haies).

n° 233 - octobre 2012





## Contexte

"L'Homme a un droit fondamental à la liberté, à l'égalité et à des conditions de vie satisfaisantes, dans un environnement dont la qualité lui permette de vivre dans la dignité et le bien-être. Il a le devoir solennel de protéger et d'améliorer l'environnement pour les générations présentes et futures". Depuis cette déclaration de principe issue de la Conférence des nations Unies sur l'Environnement de Stockholm en juin 1972, les Etats, les Régions, les communes... et les acteurs privés se saisissent progressivement de la question de l'environnement et plus généralement du développement durable.

L'adoption de l'Agenda 21, liste de recommandations d'actions pour le 21<sup>e</sup> siècle émises lors de la Conférence de Rio, en juin 1992, a posé un cadre pour tous les acteurs publics. La Région Basse-Normandie s'est engagée dans cette démarche et a retenu un plan en 100 actions portant sur l'énergie, le climat, l'environnement, l'économie, le social, la mobilisation des forces vives du territoire, l'éducation et la formation des jeunes. Les synthèses de cette étude alimenteront le Rapport de développement durable de la Région (l'établissement de tels rapports constituant une obligation depuis le Grenelle II de l'environnement).

De son, côté, la Dreal est chargée de mettre en œuvre au niveau local les politiques de l'Etat en matière d'environnement et de développement durable.

Par ailleurs, la situation de la qualité de l'air est contrastée dans notre région : elle dépend principalement de la proximité des sources d'émission de polluants. Si les concentrations moyennes des principaux polluants surveillés restent inférieures à la moyenne nationale, illustrées par l'indice Atmo, des périodes de fortes pollutions, notamment pour les particules fines, sont régulièrement enregistrées dans les principales agglomérations.

D'autres signes laissent penser que l'activité humaine, et notamment l'évolution des modes de vie et de consommation en Basse-Normandie, exercent une pression accrue pouvant affecter l'environnement. La Basse-Normandie fait ainsi partie des dix régions métropolitaines les plus émettrices de gaz à effet de serre (GES) par habitant. Si transport et secteur résidentiel sont à l'origine de l'essentiel des émissions dans les espaces urbains et périurbains, l'activité agricole en zone rurale y contribue également pour une part significative.

Les deux tiers des consommations d'énergie régionales proviennent de ressources fossiles, ce qui situe la Basse-Normandie au-dessus de la moyenne nationale. Si la production

régionale d'électricité renouvelable reste, à ce jour, relativement peu développée en Basse-Normandie, les projets de valorisation du potentiel d'énergies renouvelables liées à l'éolien et l'hydraulien constituent un levier permettant de réduire les émissions.

L'explosion des mobilités, conjuguée à des facteurs géographiques - structure urbaine et périurbaine de la région, réseaux de transport - a entraîné une hausse des consommations d'énergie, dans une région où 80 % des actifs utilisent leur voiture pour rejoindre leur lieu de travail. Le transport routier de marchandises, aussi, prédomine largement devant les modes ferroviaire ou fluvial.

Des gisements d'économies d'énergie sont donc vraisemblablement à attendre de mesures privilégiant des systèmes de transport plus "propres" pour les marchandises et pour les personnes. L'amélioration des performances énergétiques de l'habitat en constitue un autre.

Enfin, les consommateurs bas-normands ont encore des efforts à fournir en matière de production de déchets : la quantité d'ordures ménagères produite par habitant est

en effet l'une des plus élevées de France métropolitaine, notamment dans les zones littorales, soumises à la pression touristique. La diminution constatée ces dernières années et une meilleure valorisation des déchets sont cependant des indicateurs encourageants pour l'avenir.

## Economie : évoluer vers de nouvelles activités

L'activité humaine, et notamment l'activité économique, conditionne la richesse des territoires et le bien-être des individus, par sa capacité à améliorer les conditions de vie ou réduire les inégalités, mais exerce aussi une pression sur l'environnement. Les interrogations actuelles portent donc sur la prise en compte du bien-être et de l'environnement dans l'orientation de l'activité. En termes de mesure, les travaux de la

Commission sur la mesure de la performance économique et du progrès social (dite Commission Stiglitz - Sen - Fitoussi), ont déjà analysé la validité des indicateurs comme mesures du bien-être social, ainsi que du développement durable économique, écologique et social.

La structure économique bas-normande reste marquée par une forte place de l'agriculture et une proportion élevée d'activités industrielles à faible valeur ajoutée. De ce fait, la part des emplois d'ouvriers et d'employés reste importante dans la région. En revanche, la part des cadres est inférieure à la moyenne nationale, même si elle s'élève dans les zones à forte concentration urbaine telles que Caen. Cette structure économique place donc la Basse-Normandie parmi les régions où le revenu par unité de consommation est le plus faible.

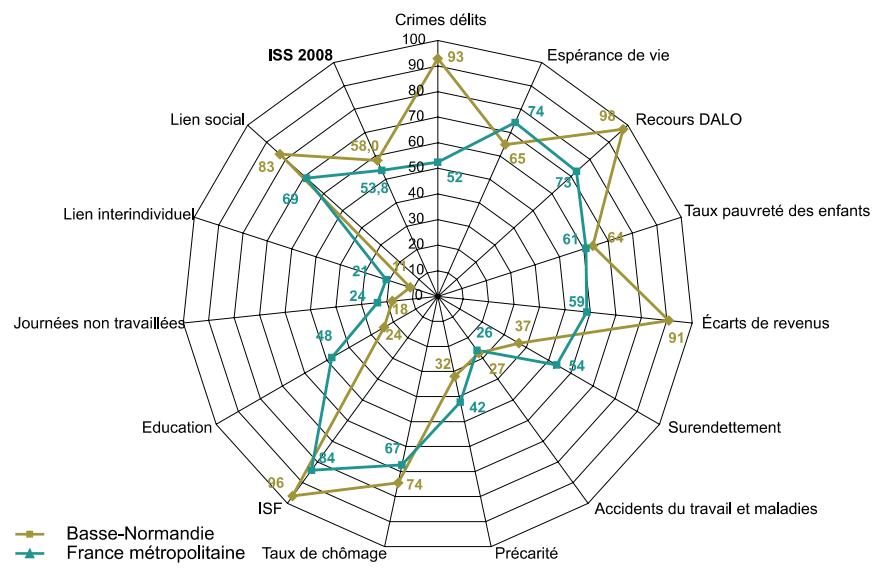
Les indicateurs retenus dans cette étude ne montrent pas, actuellement, de signe d'évolution marquée de cette structure. Le taux de création d'entreprises est faible en Basse-Normandie, et la part du PIB consacrée à la recherche et au développement y reste bien en dessous de l'objectif de 3 % fixé par le traité de Lisbonne.

Une place de choix est cependant accordée à l'économie sociale : la Basse-Normandie est l'une des régions métropolitaines où la part de l'emploi relevant de ce champ d'activité est la plus importante. Ces activités, en plaçant l'homme au cœur de leurs actions, sont réputées génératrices de lien social.

Par ailleurs, les projets en matière de production d'énergies renouvelables (éoliennes, hydroliennes...) ou d'amélioration de l'efficacité énergétique des logements sont des signes encourageants. Positionner la région comme leader sur ces créneaux, en développant l'ensemble de la filière et notamment la formation et la R&D, pourra constituer un enjeu, en escomptant des effets positifs sur l'économie régionale comme en termes environnementaux.

Le développement de l'agriculture biologique constitue aussi un objectif permettant de conjuguer production et environnement. Des efforts sont encore à fournir en la matière, la région n'ayant pas encore atteint l'objectif de 6 % de SAU en surface biologique en 2012 fixé par la Grenelle de l'environnement.

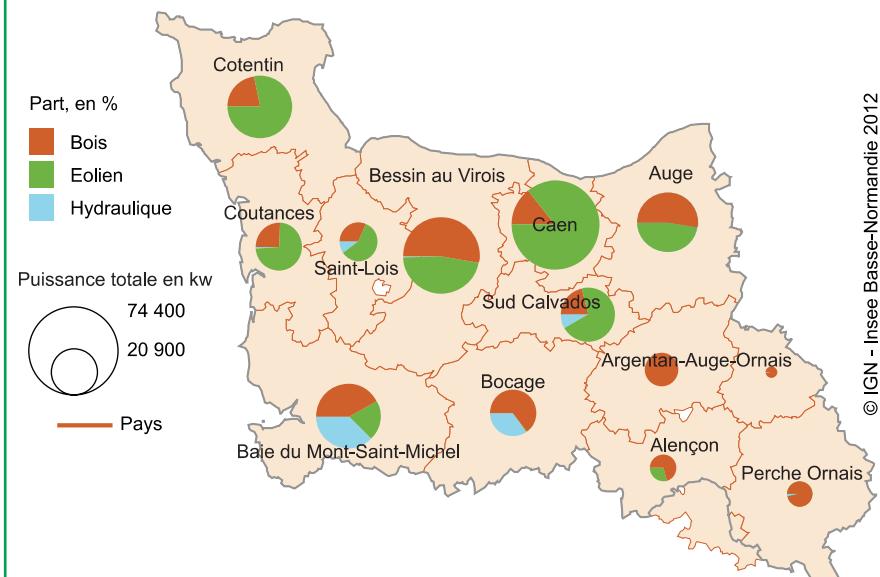
### Les composantes de l'indicateur de santé sociale en 2008 (Comparaison Basse-Normandie / France métropolitaine)



#### Note de lecture :

Ce diagramme représente l'indicateur de santé sociale (ISS 2008) ainsi que chacune de ses composantes. Pour chacune d'entre elles, plus on s'écarte du centre, plus l'indicateur est considéré comme favorable. Par exemple, pour la Basse-Normandie, la valeur 93 associée à la variable "crimes et délits" indique un faible taux de criminalité dans la région, bien meilleur que la valeur métropolitaine.

### Énergie renouvelable : puissances installées en 2010



Source : Biomasse Normandie, observatoire bas-normand de l'énergie et du climat (OBNEC)

## Société : maintenir la cohésion

La structure économique modèle la composition sociale bas-normande. En termes de qualifications, plusieurs indicateurs interrogent quant à la convergence des caractéristiques de la population active bas-normande avec les évolutions du marché du travail liées aux mutations économiques.

Le taux de sortie sans diplôme a toutefois diminué en Basse-Normandie, la part des jeunes bas-normands sortant du système scolaire sans qualification atteignant aujourd’hui le niveau métropolitain, alors que la Basse-Normandie était encore en queue de peloton voici dix ans. Ces jeunes restent cependant une population fragile sur le marché du travail. Si le taux de sans diplôme diminue, en revanche, le niveau de qualification des actifs bas-normands reste faible par rapport à la moyenne métropolitaine. La part des diplômés du supérieur, notamment, est l’une des plus faibles de France. La faible qualification des actifs bas-normands pourrait peser sur la capacité d’évolution de la structure économique régionale, ce qui invite à accentuer les efforts d’élévation du niveau de qualification

en développant par exemple la formation continue des salariés et des demandeurs d’emploi.

Un certain équilibre social semble cependant exister dans la région, que l’examen de certains indicateurs vient confirmer. Si les revenus sont peu élevés, en revanche, les écarts de revenu entre les plus riches et les plus pauvres sont parmi les plus faibles de métropole. Les inégalités de salaire entre hommes et femmes sont de même ampleur qu’au plan national. Taux de chômage, bien que croissant, et taux de pauvreté restent inférieurs aux moyennes métropolitaines.

Cette bonne cohésion est surtout vérifiée en milieu rural, où les populations sont relativement homogènes. En revanche, des disparités plus marquées, notamment sur les revenus, apparaissent en milieu urbain où la composition de la population est beaucoup plus variée.

Ces constats sont confortés par l’examen d’indicateurs synthétiques (indicateur de développement humain, IDH, et indicateur de santé sociale, ISS). La Basse-Normandie se situe à un niveau médian par rapport aux

autres régions françaises du point de vue de l’ISS, grâce à quelques points forts tels que le lien social et les conditions de sécurité et d’accès au logement. En revanche, quelques points faibles apparaissent en matière d’éducation, de précarité du travail et de surendettement.

Du point de vue de l’IDH territorialisé, la Basse-Normandie se situe en 16<sup>e</sup> position parmi les régions métropolitaines. Les composantes revenu et éducation de cet indicateur pèsent négativement sur le résultat bas-normand. L’IDH décliné au niveau infrarégional fait apparaître de meilleurs résultats en zone urbaine, où se concentrent les revenus élevés et les diplômés du supérieur.

**Magali Lanson-Duranceau, Insee**

**Jean-Pierre Belvezet, Dreal**

**Benjamin Lecointe,  
Conseil régional de Basse-Normandie**

DIRECTION RÉGIONALE  
DE L'INSEE  
DE BASSE-NORMANDIE



5 rue Claude Bloch  
BP 95137  
14024 CAEN cedex  
Tél. : 02 31 45 73 33

[www.insee.fr/basse-normandie](http://www.insee.fr/basse-normandie)

Directrice de la publication :  
Maryse CHODORGE

Service études et diffusion :  
Julien BECHTEL

Rédacteur en chef :  
Didier BERTHELOT

Composition PAO :  
Françoise LEROND  
Marie-Isabelle LARDET

Attaché de presse :  
Philippe LEMARCHAND  
02 31 15 11 14

© Insee 2012

Ce document et le dossier qui l’accompagnera constituent un premier état des lieux détaillé de la Basse-Normandie en matière de développement durable. Les indicateurs retenus ici présentent l’intérêt de pouvoir être suivis dans le temps et de contribuer, ainsi, à l’évaluation des politiques publiques en matière de développement durable. Quelques-uns sont disponibles annuellement ; d’autres tous les 3 à 5 ans. Afin de mettre en évidence les évolutions de fond, et pas seulement conjoncturelles, un nouvel état des lieux pourrait être édité d’ici 3 à 5 ans.

La liste des indicateurs retenus dans ce dossier n’est cependant pas suffisante pour décrire certaines finalités du développement durable dans leur globalité ou à une échelle infrarégionale. Elle pourrait être complétée par la suite. Un examen critique des indicateurs retenus et de leur pertinence permet, dans chaque fiche du dossier, d’envisager des pistes de réflexion pour l’avenir.

L’indisponibilité actuelle de certaines données a pu limiter le nombre d’indicateurs. Nous ne disposons pas, en effet, d’informations nous permettant d’appréhender de façon générale des thèmes tels que le lien social ou la gouvernance, ou encore de calculer l’empreinte écologique à un niveau régional, voire infrarégional. Les informations disponibles ne permettent actuellement d’appréhender que partiellement la biodiversité et donc l’état de l’environnement.

Des choix ont également été faits afin de limiter le nombre des indicateurs et d’améliorer la lisibilité du document. Pour autant, rien n’empêchera à l’avenir d’enrichir la liste des indicateurs en fonction des actions retenues par les pouvoirs publics. De fait, les champs d’indicateurs restant à explorer sont vastes, qu’il s’agisse de documenter des problématiques connexes (gouvernance, solidarité intergénérationnelle, conflits d’usages...) ou de parvenir à une territorialisation plus fine des données, utile à la fois aux acteurs publics en charge de l’aménagement dans un souci d’équilibre territorial, et aux collectivités engagées en faveur du développement durable, notamment au travers d’un Agenda 21.